

A.O.C.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 boulevard de Lattre de Tassigny,
85180 LES SABLES D'OLONNE
949 742 001 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU

Le

A huit heures trente

Monsieur Yannick COUGNAUD,
demeurant 25 rue du Petit Paris, Château d'Olonne, 85180 LES SABLES D'OLONNE,

Associé unique de la société A.O.C.S.,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Yannick COUGNAUD, associé unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens et promotion immobilière et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Toutes activités de conseils et assistance en investissements et opérations immobilières ; la mise en relation commerciale ;

Marchand de biens : l'achat, la vente d'immeubles (terrain, droit de superficie, droit à construire et généralement tout droit réel), la rénovation, et la réhabilitation d'immeubles ;

La promotion immobilière : l'étude, la réalisation et la coordination de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente ;

La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange d'apports ou autrement. »

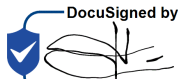
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Yannick COUGNAUD

DocuSigned by:

6332526731CA412...